

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
31 OCTOBRE 2023

DATE de PUBLICATION
10 NOVEMBRE 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 33

L'an deux mille vingt-trois,
le 7 novembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Étaient Présents : M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Muriel CLERY, - M. Michel CRIAUD, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Étaient Absents Excusés : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Christian BILLY, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Nicole KORN, - Mireille LUCAS, - Régine ROSSET.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Christine LE CADRE

M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Eric ROZE

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

M. Jean-Paul DANIEL donne pouvoir à M. Bruno HUBERT

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Denis LE RALLE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°109-2023 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – OUVERTURE DOMINICALE SUR LA COMMUNE DE
DAMGAN**

M. Jean-François BREGER, Vice-président en charge du développement économique, informe de la sollicitation de la commune de Damgan dans le cadre de l'ouverture dominicale des commerces de détail. La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 a étendu la possibilité d'ouverture dominicale des commerces de détail à douze dimanches par an. Au-delà de 5 dimanches, le maire de la commune doit solliciter l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre auquel il est rattaché pour en recueillir un avis.

La commune de Damgan, après échange public avec les commerçants, propose d'ouvrir les dimanches suivants :

- 23 juin et 30 juin 2024,
- 7 juillet, 14 juillet, 21 juillet et 28 juillet 2024,
- 4 août, 11 août, 18 août, et 25 août 2024,
- 1^{er} et 8 septembre 2024.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la demande de la commune de Damgan pour l'ouverture des commerces de détail à hauteur de 12 dimanches en 2024 tel que défini ci-dessus.

Pour Extrait Certifié conforme
A Muzillac, le
Le Président,

